

Challenge 3 sur 4

Courses concernées

- Dimanche 4 mars 2018, la course du Suzon aux Cotes d'Arey
- Samedi 24 mars 2018, les neutrons à St Maurice l'Exil
- Dimanche 2 septembre 2018, les balcons du Rhône (trail) aux Roches de Condrieu
- Dimanche 16 septembre 2018, le trail de Salaise sur Sanne

Nom et principe du challenge :

Challenge 3 sur 4 prévoit la participation à un minimum de 3 courses sur 4 avec un classement au temps.

Seront récompensés pour ce challenge.

les 3 premières femmes et hommes du challenge, classés aux 3 premières places de 3 courses sur 4. et deux autres personnes (un homme et une femme) seront tirées au sort parmi les participants au challenge.

La remise des récompenses du challenge est prévue:

En 2018, au trail de Salaise sur Sanne, dernière course de l'année.

En 2019, aux neutrons (30ème édition),

En 2020, à la course du Suzon,

En 2021, aux balcons du Rhône.

Montant des récompenses du challenge

avec un fournisseur/sponsor « Intersport » de Salaise :

80€, 60€ et 30€ en bons d'achat pour les 3 premiers et premières.

Règlement:

1- Obligations des coureurs :

La participation au challenge 3 sur 4 est ouverte à toute personne licencié ou non.

Les coureurs participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité.

2- Pour l'année 2018, le challenge comprend 4 courses :

Dimanche 4 mars 2018, la course du Suzon aux Cotes d'Arey

Samedi 24 mars 2018, les neutrons à St Maurice l'Exil

Dimanche 2 septembre 2018, les balcons du Rhône (trail) aux Roches de Condrieu

Dimanche 16 septembre 2018, le trail de Salaise sur Sanne.

3- Pour concourir à ce challenge, il suffit de participer à minima 3 courses sur 4, celles de son choix.

En 2018, La 1ère sera la course du Suzon du dimanche 4 mars 2018

et la dernière où seront remises les récompenses sera le trail de Salaise du dimanche 16 septembre 2018.

4- Les catégories admises à participer au challenge sont celles autorisées par la FFA avec leurs distances maximales selon le règlement modifié au 1er novembre de chaque année.

5- Selon la réglementation en vigueur relative à la protection de la santé des sportifs et sportives (loi du 23 mars 1999), les participants doivent obligatoirement présenter à l'organisateur :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition,

datant de moins de 1 an, au jour de chaque épreuve
- ou bien une licence délivrée par les fédérations suivantes :
FFA, FFTRI, FFCO, FFPM et en cours de validité à la date de la manifestation
(présentation d'une photocopie)
- les licenciés des fédérations scolaires et universitaires :
FFSU, UNSS et UGSEL
et des fédérations affinitaires :
FSCF, FSGT et UFOLEP dans la mesure où ceux-ci
ont une licence athlétisme en compétition.

6- Afin de recevoir sa récompense lors de la cérémonie protocolaire,
chaque coureur devra être présent.
En cas d'absence non justifiée et non excusée,
le coureur ne percevra pas son prix.
En 2018, les récompenses seront remises au trail de Salaise,
dimanche 16 septembre.
En 2019, elles seront remises aux neutrons (30ème édition),
en 2020 à la course du Suzon et en 2021 aux balcons du Rhône.

7- Lors de la dernière course, seront récompensés
les trois premières femmes et les trois premiers hommes
du challenge et deux autres personnes (un homme et une femme)
seront tirées au sort parmi les participants au challenge.

8- Calcul des points pour le classement.
Après chaque épreuve et jusqu'à la dernière,
les points seront additionnés pour chaque participants
en fonction de son classement.
Le challenge aux points se calcule sur 1 épreuve,
selon la course choisie ou existante :
longue (+ de 10km) ou courte (- ou = à 10km).
Le 1er de l'épreuve longue va totaliser 2000 points
tandis que le 1er de l'épreuve courte totalisera 1000 points.
Chaque coureur est libre de participer à l'épreuve de son choix
sachant que les courses plus courtes rapportent moins de points.

Tableau d'attribution challenge 3 sur 4 selon un barème de points dégressifs

Classement	Epreuve longue	Epreuve courte
1er/1ère	2000	1000
2ème	1999	999
3ème	1998	998
4ème	1997	997
5ème	1996	996
6ème	1995	995
7ème	1994	994
8ème	1993	993
9ème	1992	992
10ème	1991	991
11ème	1990	990
12ème	1989	989
13ème	1988	988
14ème	1987	987
15ème	1986	986

16ème	1985	985
17ème	1984	984
18ème	1983	983
19ème	1982	982
20ème	1981	981
21ème	1980	980
22ème	1979	979
23ème	1978	978
24ème	1977	977

et ainsi de suite

9- Respect de la nature :
suivre scrupuleusement le parcours tracé par l'organisateur
afin de préserver les sites traversés.

Respect des zones de ravitaillement :
jeter tout déchet dans les zones prévues à cet effet.

10- Respect de l'éthique sportive du coureur :
véhiculer des valeurs d'entraide
(aider toute personne en difficulté sur parcours),
de fraternité, convivialité.
Ne pas tricher et n'utiliser aucun produit dopant.

11- Droit à l'image : par sa participation au challenge,
chaque concurrent autorise les organisateurs
à utiliser et à diffuser à titre gratuit et non exclusif
son image concernant l'évènement ainsi qu'à l'exploiter
à des fins de promotion du challenge.
(mention sur le bulletin d'inscription de chaque course)

12- Conformément à « la loi informatique et libertés »,
chaque coureur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification
aux informations qui le concerne.

13- En cas de manquement au règlement,
le ou les coureurs pourront être disqualifiés ou déclassés.